



1. L'actualisation de la LPM pour répondre aux évolutions du contexte stratégique

Conformément à l'article 6 de la Loi de programmation militaire (LPM) 2014-2019, une actualisation de la LPM a été menée en 2015 pour tirer les conséquences des attentats de janvier 2015 sur notre territoire et de l'intensité des engagements de nos armées. Lors du Conseil de défense du 29 avril 2015, le Président de la République a fait le choix d'accroître les moyens humains et financiers de la mission « Défense » par rapport à la trajectoire initiale de la LPM. Cet effort permet de financer les axes prioritaires que sont la protection du territoire national, l'équipement et l'activité opérationnelle des forces ou encore le renseignement. La dépense de défense est en conséquence rehaussée de 3,8 Md€ et la déflation des effectifs du ministère est atténuée de 18750 postes par rapport à la trajectoire initiale de la LPM. En outre, l'actualisation de la LPM sécurise les ressources du ministère en remplaçant à partir de 2015 la majeure partie des recettes exceptionnelles prévues par la programmation initiale par des crédits budgétaires.

2. Le PLF 2016 : la mise en œuvre de la LPM actualisée

Le PLF 2016 permet la pleine mise en œuvre des priorités de la LPM actualisée en donnant aux armées les moyens de faire face aux défis, tant intérieurs qu'extérieurs, auxquels elles sont confrontées. Dans ce cadre, 600 M€ de crédits budgétaires supplémentaires viennent abonder le budget de la Défense, le portant à près de 32 Md€ contre 31,4 Md€ dans la LPM initiale (toutes ressources confondues), tandis que le ministère bénéficiera de la création nette de 2300 emplois. La part des recettes issues de cessions n'est plus que de 250 M€ en 2016, soit moins de 0,8 % des ressources totales de la mission « Défense ».

3. Le renforcement de la posture de protection nationale pour faire face à la menace terroriste

L'augmentation des moyens humains et financiers votée dans le cadre de l'actualisation de la LPM vise notamment à renforcer le contrat « protection ». Compte tenu de la hausse et de la continuité dans le temps d'une menace terroriste majeure sur le territoire national, le nouveau contrat « protection » permet le déploiement de 7000 hommes des forces armées dans la durée, pouvant monter à 10000 pendant un mois, ainsi que les moyens adaptés des forces navales et aériennes. En conséquence, la réduction programmée des effectifs de la mission « Défense » a été atténuée. Initialement prévue à hauteur de 33675 ETP, la réduction s'établira finalement à 14925 ETP sur la période 2014-2019, hors effectifs de volontaires nécessaires à l'expérimentation du Service militaire volontaire (SMV). L'accroissement des crédits du PLF 2016 permet de financer en priorité ce nouveau contrat « protection », tant en masse salariale – avec la création nette de 2300 emplois – qu'en fonctionnement et en équipement des forces.

4. Un appel renforcé à la réserve militaire

Les réservistes opérationnels, qui sont des militaires à temps partiel, formés et entraînés, contribuent à la réalisation du contrat opérationnel. Dans le cadre du renforcement du contrat « protection », le dispositif de la réserve bénéficie d'une hausse de ses crédits pour atteindre 88 M€ en 2016. Au total, les 75 M€ supplémentaires prévus sur la période 2016-2019 dans le cadre de l'actualisation de la LPM permettront d'augmenter significativement le nombre de réservistes et de jours d'activité. Deuxième composante de la réserve militaire, la réserve citoyenne est composée de femmes et d'hommes sensibilisés aux enjeux de sécurité et de défense et qui donnent bénévolement de leur temps au profit des forces armées. Un réseau de réservistes citoyens sera notamment développé pour faire face aux enjeux de la cybersécurité, afin d'apporter son concours au ministère et plus généralement aux divers services de l'État.

5. La priorité renouvelée à l'activité opérationnelle et à la régénération des matériels

Afin de soutenir les engagements opérationnels des armées ainsi que leur capacité à les assumer dans la durée, les crédits destinés à l'activité et à l'entraînement continuent leur progression. Un nouvel effort financier est ainsi réalisé au profit de l'entretien programmé des matériels, qui augmente de près de 7 % par rapport à la LFI 2015 pour atteindre plus de 3,4 Md€, accompagnant la montée en puissance des nouveaux équipements et la régénération des parcs plus anciens, fortement sollicités sur les théâtres extérieurs.

6. Un effort significatif en faveur des équipements

Conformément à la LPM actualisée, les crédits d'équipement progressent de 16,7 Md€ en LFI 2015 à 17 Md€ dans le PLF 2016 afin de poursuivre la modernisation des matériels des forces armées. L'année 2016 verra notamment la livraison de 11 hélicoptères Tigre et NH90, de 9 Rafale, de 3 A400M, d'une FREMM, de deux lots de missiles de croisières navals (MDCN) et de 25 poids lourds pour les forces spéciales, indispensables aux forces projetées. Le PLF 2016 permettra également des commandes de matériels conformes aux ambitions de la LPM actualisée. Il est ainsi prévu entre autres l'industrialisation de la rénovation du Mirage 2000D, la commande d'un système de drones de lutte antimine et la commande d'un quatrième bâtiment multimission et de deux bâtiments de soutien et d'assistance hauturier (BSAH) sur une cible de quatre. Enfin, l'effort en faveur de la préparation de l'avenir est également poursuivi : 3,8 Md€ sont alloués à la R&D et 0,71 Md€ sont maintenus sur les études amont.

7. L'expérimentation du Service militaire volontaire (SMV)

Conformément à la décision du Président de la République, le ministère de la Défense met en place une expérimentation de 24 mois, à compter du 1^{er} septembre 2015, à destination de jeunes âgés de 17 à moins de 26 ans : le Service militaire volontaire (SMV). Ce nouveau dispositif s'inspire de celui implanté dans les territoires ultramarins sous la forme du Service militaire adapté (SMA), qui fait preuve d'une grande efficacité. Les jeunes volontaires, sous statut militaire, recevront une formation globale d'une durée de six à douze mois visant à favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Le SMV, encadré par du personnel militaire qui assure la mission de formateur, accueillera 300 jeunes d'ici janvier 2016 et jusqu'à 1 000 volontaires sur la durée de l'expérimentation.

8. Un budget OPEX consolidé

Conformément à la LPM actualisée, la dotation initiale prévue en 2016 au titre des opérations extérieures (OPEX) demeure fixée à 450 M€. Ce montant est cohérent avec les priorités stratégiques et les contrats opérationnels fixés dans le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, tout en préservant les crédits destinés à l'équipement des forces. Le financement des éventuels surcoûts nets est garanti par la clause de sauvegarde de la LPM, qui prévoit un financement interministériel.

9. Un effort particulier en faveur des infrastructures de la Défense

Plus d'1,1 Md€ (hors dissuasion) de crédits de paiement sont consacrés, dans le PLF 2016, aux infrastructures de la défense. Ils permettront la poursuite des grands projets liés à la création et l'adaptation des infrastructures d'accueil des nouveaux matériels, les nécessaires rénovations ou mises aux normes et le maintien en condition du patrimoine immobilier. Ces moyens financiers permettront également de répondre à deux priorités : l'accueil des militaires supplémentaires prévus au titre de l'actualisation de la LPM et, pour un montant de 60 M€, le renforcement des infrastructures des dépôts de munitions.

10. La poursuite de la transformation du ministère

Les plans de transformation engagés dans l'administration, les états-majors ou les soutiens non opérationnels se poursuivent afin de permettre au ministère de rationaliser son organisation et son mode de fonctionnement, et de redéployer ses effectifs notamment sur le contrat « protection » ainsi que dans les domaines du renseignement et de la cyberdéfense. 2016 sera, par ailleurs, la première année complète où l'ensemble des états-majors et services centraux du ministère seront rassemblés sur le site unique de Balard, améliorant ainsi l'efficacité et l'efficience du fonctionnement du ministère.

